

Démarche d'intervention en cas de gestes d'agressions (élève à élève)

Se référer au plan de lutte contre l'intimidation et de la violence

Rôle et responsabilités

- A) Le titulaire, mis au courant d'une telle situation, informe l'équipe TES ainsi que la direction.
- B) Les enfants impliqués sont **retirés immédiatement** pour être rencontrés par un/une TES pour bien comprendre la situation. Le/la TES évaluera les mesures de soutien à offrir à la victime ainsi qu'à l'agresseur.
- Évaluation concernant l'agresseur selon:
- Intensité
 - Intention
 - Fréquence
- C) En concertation avec la direction, **un temps d'arrêt** est imposé à l'agresseur. D'autres sanctions et/ou gestes de réparation peuvent être appliqués.
- D) Les titulaires impliqués ou la direction informent les parents de la situation.